

Date de la convocation :

02/01/2025

Date d'affichage :

08/01/2025

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JANVIER 2025**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : 08

Procurations : 00

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absents excusés : /

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 03 décembre 2024
2. Approbation de la convention de partenariat avec le SMICTOM concernant la lutte contre les dépôts sauvages
3. Mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets
4. Budget communal 2025 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
5. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés en 2022 à Weinbourg
6. Adoption de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif 2024/2026 de soutien de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre aux communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos
7. Pavoisement triptyque de la Mairie
8. Soutien à la motion du conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin (CDG 67)
9. Divers

## **01. Approbation du PV de la réunion du CM du 03 décembre 2024**

Remarque : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors de ce conseil.

Nombre de votants : 08                    POUR : 08            CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

## **02. Approbation de la convention de partenariat avec le SMICTOM concernant la lutte contre les dépôts sauvages**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal les enjeux de cette convention proposée par le SMICTOM de Saverne. Dans le cadre de la lutte contre les incivilités et en particulier contre les dépôts sauvages de déchets sur le domaine public, la commune est amenée à poursuivre les contrevenants de ces infractions et dans la majorité des cas, à prendre en charge la collecte et l'élimination des déchets.

De nombreuses communes du SMICTOM qui collectent des dépôts sauvages les éliminent dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles communales, ce qui occasionne une hausse de la redevance OM qu'elles payent au SMICTOM, ainsi que des frais internes ou externes pour l'enlèvement des déchets.

Le SMICTOM de la région de Saverne souhaite apporter une aide aux communes qui mettent en place des actions pour lutter contre ces incivilités, en prenant en charge une partie du coût de ces déchets par une remise sur la redevance.

Le conseil municipal,

**VU** la proposition de convention de partenariat avec le SMICTOM, concernant la lutte contre les dépôts sauvages,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention et les documents y afférant.

Nombre de votants : 08                    POUR : 08            CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

## **03. Mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets**

Le conseil municipal,

**VU** l'approbation de la convention de partenariat avec le SMICTOM concernant la lutte contre les dépôts sauvages,

**CONSIDERANT** l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instaurer un tarif forfaitaire légal de 300,00 € concernant l'enlèvement et le nettoyage liés aux dépôts sauvages de déchets et
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 08                    POUR : 08            CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

#### **04. Budget communal 2025 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement**

Monsieur le maire donne lecture de l'article L.1612-1 du code général des collectivités qui prévoit :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des **dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette**. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2024 s'élève à 92.150 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Sont concernées uniquement, les dépenses d'investissement nouvelles. A contrario, les anciennes dépenses d'investissement non réalisées sur l'exercice passé sont à prévoir dans les « restes à réaliser » du budget 2025.

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2025. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

#### **Chapitre 21**

• Micro-crèche : travaux complémentaires (121 Rue Principale) compte 21351	30.000 €
• Devis expertise travaux église compte 21351	15.000 €
• Plantations d'arbres (aire de rencontre multigénérationnelle) compte 2121	1.000 €
• Fournitures de voirie compte 2152	3.000 €
• Barrière en bois (ancienne aire de jeu) compte 2128	6.500 €
• Lampes solaires compte 21578	1.500 €
Total	57.000 €

Nombre de votants : 08                    POUR : 08            CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

**05. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés en 2022 à Weinbourg**

**Le conseil municipal,**

**VU** la délibération n° 7 du conseil communautaire du 27 mai 2009,

**VU** les 32.141,03 € HT d'investissements réalisés en 2022 en matière d'éclairage public par la CCHLPP pour la commune de Weinbourg, correspondant :

- à la quote-part des frais d'annonce légale et de maîtrise d'œuvre assurée par ES Services énergétiques pour le programme 2022/23 de rénovation du réseau de l'éclairage public de la CCHLPP
- au remplacement du réseau de l'éclairage public de la Rue du Wetzstein,

**VU** le montant de 1.899,49 € de redevance de concession accordés par Strasbourg électricité réseaux à la commune de Weinbourg pour ces travaux payés par la communauté de communes,

**VU** la délibération n° 13.3 du conseil communautaire du 12/12/2024,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE de reverser** à la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre la somme de 1.899,49 € correspondant à la redevance de concession R2 pour les travaux réalisés en 2022 par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public dès réception de ladite somme de Strasbourg électricité réseaux.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

**06. Adoption de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif 2024/2026 du soutien de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre aux communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos**

Monsieur le maire informe les élus qu'il a candidaté à une offre de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP), dans le cadre de son Plan Vélo, permettant aux communes membres de la communauté de communes d'installer des arceaux à vélos.

La fourniture de ces arceaux est gratuite, leur installation et leur entretien sont à la charge de la commune. Ils seront installés sur la Place de la Mairie.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention de partenariat avec la CCHLPP, dans laquelle est spécifié que la CCHLPP met à disposition gratuitement 5 arceaux à la Commune de Weinbourg qui s'engage à les installer sur son territoire, à l'endroit défini avec la chargée de mission de la CCHLPP.

**Le conseil municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts de la CCHLPP qui précisent que celle-ci est « autorité organisatrice de la mobilité » au sens de l'article L.1231-1 du Code des transports,

**VU** le schéma directeur Vélo adopté par délibération n°3 du conseil communautaire du 29 septembre 2022,

**CONSIDERANT** l'avis donné en point 06.03 du conseil municipal du 02 juillet 2024,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'installation des arceaux à l'emplacement défini (Place de la Mairie)
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention de partenariat et tous les documents y afférant.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

#### **07. Pavoisement triptyque de la Mairie**

Le conseil municipal,

**VU** l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), définissant les attributions du maire exercées au nom de la commune,

**VU** l'article L.2122-29 du CGCT, définissant les attributions du conseil municipal,

**CONSIDERANT** la décision n°2104026 du Tribunal administratif de Nantes du 16 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de mettre en place un pavoisement triptyque de la Mairie et d'apposer, aux côtés du drapeau tricolore national, les drapeaux européen et alsacien et
- **DETERMINE** l'emplacement des drapeaux de la manière suivante : le drapeau tricolore à la place d'honneur au centre, le drapeau européen à droite et le drapeau alsacien à gauche.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

#### **08. Soutien à la motion du conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin (CDG 67)**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal les enjeux de cette motion prise par le CDG 67. En effet, ce dernier estime particulièrement injuste, dans le cadre des réductions budgétaires à venir, le projet d'augmenter fortement et sur plusieurs années la cotisation des employeurs à la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL).

Pendant des années, les bénéficiaires de la CNRACL ont été ponctionnés par l'Etat pour compenser les déficits du régime général de retraites et d'autres régimes spéciaux, comme la SNCF ou la Banque de France. D'après le CDG 67, c'est donc maintenant à l'Etat de renflouer cette caisse de retraite et non aux communes déjà impactées par les baisses de dotations.

Par conséquent, les administrateurs du CDG 67 ont adopté la motion dont le conseil municipal a pu prendre connaissance en amont de la réunion et propose aux communes adhérentes de faire de même.

### **Le conseil municipal,**

**VU** la motion adoptée par le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** ladite motion et son contenu et
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ce document et les documents y afférant.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## **09. Divers**

### **09.01. Remerciements**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus suite à l'envoi de cartes d'anniversaire aux aînés et de cartes de vœux aux collègues élus et à la société civile.

### **09.02. Demande de mise en place d'un présentoir**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la demande a été faite à la commune de mettre en place un présentoir à journaux Maxi Flash. Ce présentoir fermé (1 m de haut et 30 cm de large) est destiné à être placé à l'extérieur, par tout temps et propose, chaque semaine, une information locale positive.

Le présentoir est entièrement géré par l'entreprise dans le but de « favoriser l'élan de solidarité local et d'apporter l'information dans les milieux ruraux ».

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'autoriser la mise en place de ce présentoir, qui pourrait trouver sa place sur la Place de la Mairie. La place exacte sera déterminée avec le gestionnaire de l'opération.

### **09.03. Rotation méridienne du transport scolaire**

Monsieur le maire informe les élus que la Région du Grand Est, en gestion du transport scolaire, lui a envoyé un courrier, le 17 décembre dernier, afin de connaître la demande de la Commune de

Weinbourg en matière de transport méridien à destination du RPC Ingwiller – Erckartswiller – Sparsbach – Weinbourg.

Pour rappel, le coût de cette rotation, jusque-là à la charge du département, doit revenir, uniquement en ce qui concerne les coûts kilométriques et le temps de travail du chauffeur, aux communes désireuses de le maintenir.

Cependant, lors du transfert de compétence entre le département et la région, par la Loi NOTRe n°2015-991, il y a eu également transfert de portefeuille.

La commune, de même que plusieurs autres communes de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, a pris une motion, le 07 mai 2024, en faveur d'une coconstruction du transport scolaire entre la Région Grand Est et ses territoires. Cette coconstruction appelée des vœux n'a pas eu lieu ; il n'y a eu qu'une information descendante suivie d'un débat stérile. Dont acte.

Le point sera soulevé en commission scolaire, avec les autres communes membres du RPC, afin de statuer sur le maintien ou la suppression du transport méridien qui représentera pour les trois communes bénéficiaires un budget de 4.994,00 € TTC. La réponse définitive devra être donnée à la région pour le 31 mars 2025, au plus tard.

#### **09.04. Activités séniors mises en place à la salle polyvalente**

Monsieur le maire informe les élus qu'un certain nombre d'ateliers seront organisés à la salle polyvalente au cours de l'année 2025.

La salle sera mise à disposition à titre gracieux à la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre :

- Les mardis 04 et 11 mars, de 13 heures 30 à 17 heures, pour un atelier nutrition sénior « Ma santé passe par le microbiote » et
- Les jeudis 09 janvier, 06 février, 06 mars, 03 avril, 22 mai, 05 et 26 juin, de 13 heures 30 à 16 heures 30, pour des ateliers créatifs et d'art thérapie en direction des séniors.

En outre, la salle sera louée de manière hebdomadaire tous les jeudis matins de 10 heures à 11 heures à l'association ASCADIE d'Ingwiller qui y proposera un atelier de gymnastique à destination des séniors. Il conviendra de mettre en place une convention avec l'association.

#### **09.05. Lettre ouverte aux Dernières nouvelles d'Alsace (DNA)**

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'il a proposé à ses collègues, élus communautaires, de co-signer une lettre ouverte envoyée aux DNA, afin d'alerter face à une ligne éditoriale délétère. La plupart des élus ont décidé de co-signer cette lettre.

Cette dernière a été envoyée à Monsieur VEZARD, avec la demande qu'elle soit publiée dans ses colonnes. Le rédacteur en chef des DNA souhaite, avant toute publication, rencontrer les élus signataires pour en discuter et leur expliquer le bienfondé de la ligne éditoriale de son journal. Cette rencontre aura lieu lors d'une conférence des maires dédiée, le 06 février prochain.

Par contre, le côté « ouvert » de la lettre a déjà fait son effet, puisque sur les réseaux sociaux la publication a été lue plus de 16 000 fois. D'autre part, de nombreux élus ont témoigné dans le même sens que ce courrier.

#### **09.06. Spotjohrpütz**

Monsieur le maire informe les élus que le Spotjohrpütz – un ramassage d'automne – prévu initialement le samedi 23 novembre, puis reporté au 07 novembre, a dû être annulé une nouvelle fois pour cause de mauvaises conditions météorologiques.

En accord avec le SMICTOM, à l'origine de ce ramassage et de la dotation de matériel, cette action sera reportée au printemps ou à l'automne 2025. La commune informera le public au sujet de la dotation de matériel.

#### **09.07. Décisions du maire par délégation**

NEANT				
-------	--	--	--	--

#### **09.08. Récapitulatif de travaux**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752124R0023	19/12/2024	Favorable avec réserve	BALCKE Michaël	8 Route d'Ingwiller	Installation d'un portail
DP 06752124R0025	18/12/2024	Favorable	VOGLER Hector	107 Rue des Roses	Remplacement menuiseries, peinture façades, réfection toiture
DP 06752124R0026	04/12/2024	Favorable	MON KIT SOLAIRE – GREEN IDEAS pour VOEGELE Christian	14 Rue du Rossignol	Installation de panneaux solaires

#### **09.09. Compte-rendu du travail en commissions**

**Commission 1 :** Réunion avec les agents, 8 janvier

**Commission 2 :** Devis en attente – Micro-crèche en cours d'aménagement – Fibre optique installée à la micro-crèche



**Commission 2 :** Devis en attente – Micro-crèche en cours d'aménagement – Fibre optique installée à la micro-crèche

**Commission 3 :** Nettoyage des abords du Weinbaechel effectué le 30 décembre 2024 – Nettoyage de la Rue de la Schwang prévu à la fin de l'hiver – Nouveau dépôt de gravats constaté dans le Chemin du Lohn

**Commission 4 :** Winbùrjer Blättl en préparation

**Commission 5 :** Bilan mitigé de la fête de Noël des enfants – Fête des aînés, 12 janvier – Portes ouvertes de la micro-crèche, 25 janvier – Concert gospel à l'église, 25 janvier – Réunion jeudi 23 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures et 57 minutes.

Weinbourg, le 08 janvier 2025

Le maire,

Yves RUDIO



Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Georges KOLB

